

Vente de l'Ehpad : 1,5 M€ pour financer les projets

Le dernier conseil municipal, studieux et plus détendu, a tout de même vu les habituelles passes d'armes entre le maire et les élus de la liste "Agir pour Marly" et quelques coups de griffes distribués au passage.

Pour ce dernier conseil municipal, les principales décisions suivantes ont été prises, sous la présidence de Thierry Hory, maire.

Affaires financières

La vente du bâtiment de l'Ehpad du Val-de-Seille au groupement des hôpitaux de Metz a rapporté 1 544 979 € à la commune. « une vente bradée », selon Christian Nowicki d'Agir pour Marly.

La somme de 426 000 € servira au remboursement du prêt pour le financement du Pasa (Pôle d'activités et de soins adaptés), il reste donc 1 118 979 € qui seront affectés ainsi : en autofinancement pour la réhabilitation du centre socioculturel La Louvière, 433 000 € ; 195 000 €, pour l'acquisition de matériel infor-

matique (l'ensemble du parc informatique de la commune est ou sera changé en totalité) ; 150 000 € pour l'acquisition d'aires de jeux, principalement sur l'école Freinet ; 60 000 € pour la création de parking au stade Delaitre ; 50 000 € pour l'achat de caméras supplémentaires ; 10 155 € pour l'achat de matériel ; 3 800 € pour l'acquisition de colubariums.

La somme de 217 024 €, solde des crédits disponibles sont réservés pour 2018 en raison des interrogations liées aux transferts de compétences et inscrits en dépenses imprévues d'investissement.

Dispositif intercommunal de police avec Augny. – Marly et Augny avaient constitué un dispositif intercommunal de police municipale le

1^{er} janvier 2011, pour une durée de six ans. Une décision de 2010, qu'il convient de renouveler à compter du 1^{er} janvier 2018. En attendant, la convention initiale est prolongée pour l'année 2017.

Fonds de concours obtenu pour le MPC. – Pour financer la construction d'un club house, pour le Marly Pétanque Club (MPC), la commune de Marly a sollicité et obtenu un fond de concours de 17 916 € de Metz-Métropole. Il sera situé à proximité du club de tennis.

Réhabilitation du CSC La Louvière. – Le montant total des travaux, échelonnés sur trois ans, 2017, 2018, 2019,

s'élève à 2 080 000 €, répartis de la façon suivante : 2017, 750 000 € ; 2018, 600 000 € ; 2019, 730 000 €.

Les dépenses s'équilibreront ainsi : subventions (hypothèques basses), 300 000 ; FCTVA, 330 000 € ; emprunt, 700 000 € ; autofinancement de la commune, 750 000 €.

Plateau de Frescaty acquisition du bâtiment HB73. – Il s'agit du bâtiment réservé à un espace accueil et de stockage pour les associations marliennes. En tenant compte des dépenses cumulées de 2015 à 2018, pour un montant prévu de 624 978 €, il reste 39 593 € à régler pour l'acquisition de ce bâtiment de 637 m²

sur une emprise totale de 10 055 m².

Rythmes scolaires. – On ne change rien pour la rentrée 2017-2018 (RL du 2 juillet). Dès les premiers conseils d'école de la rentrée, des réflexions seront entamées sur les décisions à prendre pour la rentrée 2018-2019, en tenant compte de toutes les parties concernées, mais aussi de l'impossibilité de dissocier les maternelles des élémentaires, actuellement.

Députée suppléante – La nouvelle députée Angele Bachel, suppléante, par ailleurs conseillère municipale, a été applaudie pour son élection.